

## L'ADJOINT AU MAIRE

ADJOINT EN CHARGE DES TRAVAUX, DES PROJETS STRUCTURANTS,  
DE L'AMENAGEMENT DU LITTORAL ET DES PLAGES,  
DES ESPACES VERTS, DE LA QUALITE DE VIE,  
DE L'ATTRACTIVITE, DE L'ACCESSIBILITE-SECURITE  
DES ESPACES PUBLICS, DE LA PROPRETE URBAINE,  
DES TAXIS ET DES CULTES



Ville de Cannes

### ATTESTATION

OBJET : **ENQUETE PUBLIQUE - RECONSTRUCTION DES 3  
PONTONS PERMANENTS (MARRIOTT,  
CARLTON, MARTINEZ) DES PLAGES DE LA  
CROISSETTE" SITUES SUR LA COMMUNE DE  
CANNES**

Cannes, le **1 SEP. 2023**

REF. : DGST/ESPACES\_PUBLICS - 23009007DS

DOSSIER SUIVI PAR : CBICHE/CESCATO/CM/

Il est procédé à une enquête publique préalablement à la phase de décision du préfet de département, ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de « Reconstruction des 3 pontons permanents (Marriott, Carlton, Martinez) des plages de la Croisette », situé sur la commune de Cannes.

L'enquête publique se déroulera sur la Commune de Cannes du lundi 11 septembre 2023 à 9 h au mercredi 11 octobre 2023 à 17 h inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L123-8 5° et L123-12 du Code de l'Environnement,

J'atteste par la présente, que le projet de « Reconstruction de 3 pontons permanents (Marriott, Carlton, Martinez) des plages de la Croisette » n'a pas fait l'objet d'une procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L.121-8 à L.121-15 ou d'une concertation préalable organisée dans les conditions définies aux articles L.121-16, ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer au processus de décision.

Fait pour valoir ce que de droit.

L'Adjoint délégué,  
Gilles CIMA

TOUTES LES REPONSES  
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire  
Mairie de Cannes  
CS 30140  
06414 Cannes CEDEX  
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00  
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent. que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page [www.cannes.com/rgpd](http://www.cannes.com/rgpd)